



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 8 octobre 2021

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 7 octobre 2021 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Richard Forget, président, Carl-De Montigny, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier, Denis Chalifoux et Michel Bazinet, membres ainsi que madame Carine Goyer, membre.

Étaient également présents : monsieur Daniel Charette, membre substitut et mesdames Valérie Villeneuve, commis-comptable et Gabrielle Labonté, secrétaire.

Ouverture de la séance

2021-09-99

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-09-100

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 2 septembre 2021.

ADOPTÉE

2021-09-101

Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Il est proposé par Denis Chalifoux, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 septembre 2021.

ADOPTÉE

2021-09-102

Comptes à recevoir

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 5 octobre 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-103

Comptes à payer

Il est proposé par Denis Chalifoux, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 5 octobre 2021, au montant de 86 140.85\$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-104

Nomination du vérificateur externe – Exercices financiers 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT QUE

en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit nommer un vérificateur externe pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation pour audits des états financiers 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu 2 offres conformes;

Fournisseur	2021	2022	2023
Amyot Gélinas	6 750 \$	6 900 \$	7 050 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	8 200 \$	8 700 \$	9 200 \$



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Il est proposé par Denis Chalifoux, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts nomme la firme de comptables agréés Amyot Gélinas, à titre de vérificateur externe pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2021, 2022 et 2023, pour les montants mentionnés ci-haut, plus taxes applicables.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-105

Approbation du devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM-20210903 – Achat d'un véhicule F-150

CONSIDÉRANT QUE

la politique d'achat de la Régie stipule qu'un devis doit être approuvé par le conseil d'administration avant de procéder à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE

le présent devis est conforme au règlement numéro 006 de la Régie portant sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Carine Goyer, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM-20210903 et autorise le directeur à demander des soumissions par voie d'invitation écrite, pour l'achat d'un véhicule F-150.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-106

Adjudication de contrat – Appel d'offres sur invitation RIDM-20210902 – Achat d'habits de combats neufs – Fonds de roulement

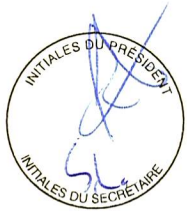
CONDIFÉRANT QUE

la Régie a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro RIDM-20210902 ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu une soumission conforme ;

SOUSSIONNAIRE	PRIX (avant taxes)	PÉRIODE DE REMBOURSEMENT
Aréo-Feu Ltée	12 habits de combat neufs 2022 : 32 460 \$	7 ans
	12 habits de combat neufs 2023 : 33 759 \$	7 ans



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :
accorde à « Aréo-Feu Ltée » un contrat pour l'achat d'habits de combat neufs,
conformément à l'appel d'offres sur invitation RIDM-20210902, financés par le
fonds de roulement, et remboursés sur une période de 7 ans ;

- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires
pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie,
secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-107

Renouvellement de contrat - Directeur

CONSIDÉRANT QUE

le contrat du directeur, monsieur Sébastien Lajoie, est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE

la partie désire régulariser la situation ;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration doit en aviser le directeur au moins 6 mois avant
l'expiration du contrat s'il désire le modifier ;

Il est proposé par Denis Chalifoux, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts renouvelle le contrat
du directeur. monsieur Sébastien Lajoie, aux mêmes conditions, sans
modification, pour une période de 5 ans, soit à compter du 7 octobre 2021
jusqu'au 7 octobre 2026.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie,
secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-108

Démission – Kevin Fuller

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Kevin Fuller a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie
incendie des Monts ;

Il est proposé par Carine Goyer

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la démission
monsieur Kevin Fuller, effective le 13 septembre 2021.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-109

Démission – Patrick Tremblay

CONSIDÉRANT QUE

le congé sans solde de douze (12) mois de monsieur Patrick Tremblay, chef de district à la caserne 25, s'est terminé le 27 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Patrick Tremblay a remis sa démission à titre de chef de district de Val-Morin pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la démission monsieur Patrick Tremblay, effective le 27 septembre 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-110

Nomination – Chef de district

CONSIDÉRANT QUE

par les résolutions 2020-10-81 et 2021-04-32, monsieur Laurent Pichon a été nommé chef de district par intérim de la caserne 25 pour la période de congé sans solde de douze (12) mois de monsieur Patrick Tremblay, se terminant le 28 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE

il y a lieu de combler le poste vacant de chef de district de la caserne 25 ;

Il est proposé par Denis Chalifoux, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

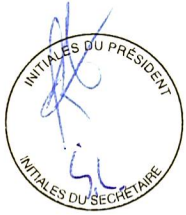
QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts procède à la nomination de monsieur Laurent Pichon, à titre de chef de district de la caserne 25, effective à compter du 28 septembre 2021, le tout selon l'entente de travail du personnel cadre.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-111

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel pour l'année 2022-2023



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QUE

le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE

ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE

en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE

ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE

ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides, en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Laurentides, le tout tel que détaillé à l'annexe ci-jointe.

Régie incendie des Monts		
Pompier I	Officier non urbain	Désincarcération (hors programme)
4	4	6



No de résolution
ou annotation

2021-09-112

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS


QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Carine Goyer et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h20.


Richard Forget, président


Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier